

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue en vidéoconférence le 2 novembre 2020 à 19 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Adam Patry	Yvan Corriveau
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Yves Bergeron	Lise Delisle

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

2020-396TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 5.4 Adoption des règlements de fonctionnement - Transport adapté de la région de Thetford inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

2020-397TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 19 octobre 2020 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux de la commission permanente des 19 et 26 octobre 2020

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la commission permanente du conseil des 19 et 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 19 et 26 octobre 2020 de la commission permanente du conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Adoption des calendriers des séances du conseil, des commissions permanentes et des commissions pour l'année 2021

ATTENDU les exigences de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* concernant les séances du conseil;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Thetford Mines soit établi comme suit pour l'année 2021 :

2021		
18 janvier	1 ^{er} février	15 février
1 ^{er} mars	15 mars	6 avril
19 avril	3 mai	17 mai
7 juin	21 juin	5 juillet
16 août	7 septembre	20 septembre
4 octobre	29 novembre	6 décembre

QUE le début de chacune de ces séances soit fixé à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Adoption du
calendrier des
commissions
pour l'année
2021

ATTENDU QUE la participation des élus municipaux à certaines réunions sera prise en compte pour la détermination de la partie variable de la rémunération de ces derniers;

ATTENDU les dispositions du Règlement n° 702 pour fixer la rémunération des élus municipaux;

2020-400TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date des 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la date de chacune des réunions des commissions des services municipaux soit fixée selon le calendrier suivant :

- Commission des ressources financières et de l'administration municipale : 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet et 2 septembre;
- Commission des travaux publics, du génie et de l'environnement : 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août et 9 septembre;
- Commission des ressources humaines : 21 janvier, 18 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 19 août et 16 septembre;
- Commission du Service d'urbanisme, de l'habitat et de la préservation de l'environnement : 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 16 août et 20 septembre;
- Commission de la sûreté municipale et de la sécurité incendie : 27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 25 août et 22 septembre;
- Commission des loisirs et de la culture : 28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 30 juin, 26 août et 23 septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-
Cotisation 2021
- UMQ et
Carrefour
Capital Humain
(CCH)

ATTENDU la cotisation annuelle à verser à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain (CCH) pour l'année 2021;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-401TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adhère à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2021;

QU'une somme de 13 759,12 \$, taxes en sus, soit versée à titre de cotisation à l'UMQ;

QU'une somme de 10 524 \$, taxes en sus, soit versée à titre de cotisation au Carrefour du capital humain, le tout à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
La greffière fait rapport que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires à l'occasion de l'anniversaire de leur élection, comme la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le prévoit.

6.2- Rapport de la greffière sur la demande de dérogation mineure
La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 1175, rue Bellerive.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Dérogation mineure pour la propriété située au 1175, rue Bellerive
ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-102 concernant un immeuble situé au 1175, rue Bellerive a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à faire autoriser la réduction de la marge de recul avant à 4,25 mètres lorsque prescrite à 6 mètres;

2020-402TM
ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-102 relativement au lot numéro 4 384 735 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2020-403TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet de rénovation extérieure au 1657, chemin Cliche** (Recommandation n° 2020-100);
- **Plan-projet de rénovation extérieure au 70, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2020-105);
- **Plan-projet de construction au 2248, chemin Michaud** (Recommandation n° 2020-107);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
 APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 20 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Plan-projet de
rénovation
extérieure au
4063, rue du
Lac-Noir

2020-404TM

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation et construction pour la propriété située au 4063, du Lac-Noir a été déposé au service d'urbanisme (demande n° 2020-104);

ATTENDU QUE la demande respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le plan-projet n° 2020-104 soit accepté, aux conditions suivantes :

1. qu'un carrelage blanc soit installé dans le haut des fenêtres et de la porte;
2. qu'une moulure décorative blanche soit installée autour des fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Services d'un
laboratoire
d'essais pour des
opérations
typiques
régulières

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les services d'essais en laboratoire pour des opérations typiques régulières;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Solmatech inc.	93 726,25 \$
Nvira – Sols et Matériaux inc.	104 110,50 \$

2020-405TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Delisle
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Solmatech inc. pendant une période de 24 mois à compter de novembre 2020, les services d'essais en laboratoire pour des opérations typiques régulières selon les prix unitaires déposés, ce qui représente une dépense totale estimée à 93 726,25 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2020 à 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Achat d'un
pouce
hydraulique pour
pelle mécanique
sur roues neuve
Hyundai

ATTENDU l'acquisition par la Ville d'une nouvelle pelle mécanique sur roues;

ATTENDU le besoin d'installer un pouce hydraulique sur cet équipement pour les opérations;

ATTENDU la proposition reçue du fournisseur CIMI inc. à cet égard;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2020-406TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville de Thetford Mines confie à CIMI inc., la fourniture et l'installation d'un pouce hydraulique sur une pelle mécanique, au prix de 9 797,40 \$, taxes applicables en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Fourniture de
luminaires de
rue au DEL avec
services
connexes

2020-407TM

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville ;

ATTENDU QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

ATTENDU QUE la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 24 février 2020 (ci-après l'« Entente »);

ATTENDU QUE la Ville a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 19 octobre 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

ATTENDU QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

ATTENDU QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Ville;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues à l'Annexe A en tant que modification au contrat;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité soit autorisée;

QUE les services d'Énergère inc. soient retenus afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Ville;

QUE la réalisation et le paiement au montant de 186 013 \$ des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité énoncées à l'Annexe A et devant être traitées à titre de mesures « hors bordereau » soient approuvés;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le paiement de la somme de 1 773 995 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé, à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 757, en vertu du contrat conclu avec Énergère.

ANNEXE A – MESURES HORS BORDEREAU

- Conversion de 57 luminaires LPS-055 par des luminaires DEL 31W, au montant de 19 480,89\$;
- Conversion de 2 luminaires LPS-090 par des luminaires DEL 47W, au montant de 686,42 \$;
- Conversion de 3 luminaires HPS 400W par des luminaires DEL 82W, au montant de 1 054,59\$;
- Fourniture et installation de 62 nœuds pour luminaires LPS-055, LPS-090 et HPS 400W convertis, au montant de 13 324,42 \$;
- Conversion de 9 luminaires HPS 250W alimentés en 347V par des luminaires DEL 82W, au montant de 3 585,15 \$;
- Fourniture et installation de 9 nœuds pour luminaires HPS 250W alimentés en 347V convertis, au montant de 1 934,19 \$;

- Fourniture et installation de 30 nœuds pour DEL existants, au montant de 6 447,30 \$;
- Fourniture et installation de 5 répéteurs, au montant de 2 139,80 \$;
- Fourniture et installation de 58 nœuds cellulaires, au montant de 17 643,02\$;
- Remplacement de 304 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 5 046,40 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 600 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 24 900,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 2 porte-fusibles doubles (incluant les fusibles), au montant de 116,20 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés;
- 479 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 27 806,66 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 33 câblages (poteaux de métal ou béton), au montant de 1 926,02 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 33 mises à la terre (poteaux de béton ou métalliques (MALT)), au montant de 1 926,02 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 20 184,08 \$;
- Fourniture et installation de 3 037 plaquettes d'identification, au montant de 37 810,65 \$.

Montant total : 186 011,80 \$

Cette somme a été arrondie à 186 013 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **AFFAIRES JURIDIQUES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1- Permanence au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement

ATTENDU la fin de la période d'essai de monsieur Patrick Dallaire au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'évaluation effectuée par le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 19 octobre 2020;

2020-408TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Patrick Dallaire soit engagé en permanence au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement à compter du 15 octobre 2020;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Dallaire soient ceux décrits au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

14 - GREFFE

14.1- Assurance responsabilité - Exploitant d'aéroport

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport;

ATTENDU la proposition transmise par AON Parizeau inc.;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

2020-409TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitants d'aéroports proposé par le courtier AON Parizeau Inc. représentant les assureurs Lloyd's et Allianz Risques mondiaux soit autorisé, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021 en contrepartie du paiement d'une prime annuelle de 3 238,64 \$, frais et taxe applicable inclus, payable à même les fonds généraux de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2-
Renouvellement
de l'entente -
Achat regroupé -
assurance
protection de la
vie privée et
assurance
remboursement
des frais
juridiques pour
la responsabilité
pénale reliée à
un accident de
travail

2020-410TM

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Thetford Mines souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Adam Patry
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adhère au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- Adoption du projet de règlement n° 2020-19 (limite de vitesse chemin lac Bécancour et Caouette)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le projet de **Règlement amendant le Règlement numéro 219 relatif aux limites de vitesse, dans le but de modifier la vitesse permise sur une portion du chemin du Lac Bécancour et une portion de la rue Caouette Ouest** soit adopté et que le numéro 2020-19 lui soit attribué.

2020-411TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Adoption du second projet de règlement n° 2020-169-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le second projet de **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de permettre les classes d'usage Industrie manufacturière légère, Commerce de gros et entreposage et Construction et travaux publics dans la zone 3208C** (le projet n° 2020-169-Z), soit adopté sans changement.

2020-412TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3- Adoption du second projet de règlement n° 2020-171-Z

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le second projet de **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2541C à même la zone 2543C** (le projet n° 2020-171-Z), soit adopté sans changement.

2020-413TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4- Avis de motion (projet n° 2020-19)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de Règlement amendant le *Règlement numéro 219* relatif aux limites de vitesse, dans le but de modifier la vitesse permise sur une portion du chemin du Lac Bécancour et une portion de la rue Caouette Ouest.

20.5-
Avis de motion
(projet n° 2020-
169-Z)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de permettre les classes d'usage *Industrie manufacturière légère, Commerce de gros et entreposage* et *Construction et travaux publics* dans la zone 3208C, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2020-169-Z.

20.6-
Avis de motion
(projet n° 2020-
171-Z)

Le conseiller Adam Patry donne avis qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2541C à même la zone 2543C, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2020-171-Z.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 19h29.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj